
Consultation publique

Évaluation environnementale
stratégique sur l'ensemble de la
filière des hydrocarbures

*Mémoire présenté par le Comité ZIP Baie
des Chaleurs*

Mars 2016

The logo for ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire) features the letters 'ZIP' in a bold, blue, sans-serif font. To the right of the letters is a stylized graphic of a gear or a cogwheel, also in blue, with a white center. Below the 'ZIP' text, the words 'ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE' and 'BAIE DES CHALEURS' are written in a smaller, blue, sans-serif font, stacked on two lines.

ZIP ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE
BAIE DES CHALEURS

A decorative graphic element consisting of a blue wavy line that spans the width of the page. Below the line, several white circles of varying sizes are scattered, resembling bubbles or water droplets.

Rédaction

Geneviève Lemoyne
Directrice

Comité ZIP Baie des Chaleurs
180, avenue Beauséjour, Bonaventure (Québec) G0C 1E0
info@zipbaiedeschaleurs.org
418 534-2121

Table des matières

Rédaction	3
Présentation du Comité ZIP Baie des Chaleurs	5
Préoccupations	6
Introduction	6
Le contexte et la démarche.....	6
Chantier Environnement.....	7
Impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures en milieu extracôtier	7
Encadrement légal et réglementaire	9
Chantier Aspects Techniques.....	9
Les bonnes pratiques	9
Chantier Économie.....	10
Les scénarios de développement de la production d'hydrocarbures et leurs impacts financiers et économiques.....	10
Développement de l'économie et des compétences en matière d'hydrocarbures	10
Enjeux économiques	10
Chantier Transport.....	11
Cadre légal et gestion du transport des hydrocarbures, par type de transport et pour les plates-formes multimodales	11
La gestion des déversements.....	12
Milieu marin.....	12
Chantier Société.....	12
Enjeux d'acceptabilité sociale et de gouvernance territoriale.....	12
Conclusion	15
Bibliographie	17

Présentation du Comité ZIP Baie des Chaleurs

Le Comité ZIP (zone d'intervention prioritaire) Baie des Chaleurs est un comité multisectoriel régional constitué en 1992 en tant qu'organisme sans but lucratif. Le territoire qu'il couvre s'étend au sud de la Gaspésie, de l'estuaire de la rivière Restigouche jusqu'à la pointe de Cap-Gaspé, dans le Parc Forillon (figure 1).

Il est l'un des 13 comités ZIP présentement en opération le long du fleuve et du golfe Saint-Laurent, mis en place dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent, auquel sont associés différents ministères fédéraux et provinciaux. Le programme ZIP vise la participation et la concertation des communautés riveraines et inclut la diffusion d'un bilan des connaissances sur l'état du territoire, une consultation publique et un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE).

Depuis la création du Comité ZIP Baie des Chaleurs, des personnes affiliées à l'agriculture, à l'industrie, à la santé, à l'éducation, à l'administration municipale, aux petites et moyennes entreprises; des biologistes, écologistes et citoyens du milieu se concertent afin de mener à bien des actions de réhabilitation et de protection du milieu marin du territoire Baie des Chaleurs – Gaspé-Sud.

Le mandat du Comité ZIP Baie des Chaleurs est d'initier et de coordonner des actions qui visent à améliorer et à protéger les milieux côtiers et marins afin de redonner à la population certains usages qui ont été perdus ou qui sont menacés de l'être. Le Comité ZIP vise également à mobiliser la communauté en vue de la protection et de la mise en valeur du Saint-Laurent (golfe et baie des Chaleurs). Ainsi, il informe et sensibilise la population, recueille les préoccupations et les suggestions des gens pour mettre en œuvre des actions de réhabilitation écologique.

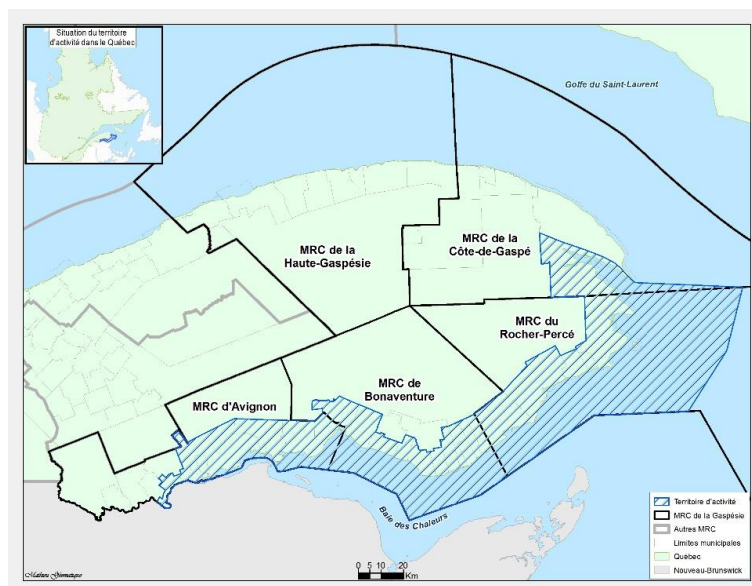


Figure 1. Territoire d'intervention du Comité ZIP Baie des Chaleurs.

Préoccupations

Introduction

Le contexte et la démarche

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs tient à souligner la volonté du gouvernement de réaliser une Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et d'y insérer un processus de consultation publique. Le Comité Zip Baie des Chaleurs est également heureux de constater que le gouvernement a mandaté divers organismes et ministères afin de combler certaines lacunes de connaissances. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs a toutefois plusieurs réserves sur la manière dont le processus est réalisé.

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs déplore tout d'abord le fait que le gouvernement ait décidé d'aller de l'avant dans le développement de la filière des hydrocarbures. En effet, le Comité ZIP Baie des Chaleurs croit qu'il aurait d'abord été important qu'un débat de société sur le développement de cette filière soit effectué de manière rigoureuse, de façon à respecter la volonté de l'ensemble de la population. La présente consultation publique est pressentie pour orienter la politique énergétique du Québec ainsi que la loi sur les hydrocarbures à venir. Or, à la base de ces deux outils, il aurait été important de consulter la population sur sa volonté à développer cette filière.

Recommandation 1. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande qu'un débat de société ait lieu et que les citoyens québécois soient consultés de manière rigoureuse sur leur volonté à développer la filière des hydrocarbures.

Tout d'abord, le gouvernement affirme d'emblée que « bien qu'il soit favorable au développement de la filière des hydrocarbures, la sécurité des personnes et l'environnement doivent être protégés. Il veut donc réunir les conditions adéquates avant de poser quelque geste que ce soit » (Gouvernement du Québec, 2015). Or, l'empressement des démarches en cours nous laisse l'impression que les choses seront précipitées. D'ailleurs, Pétrolia a annoncé, au début d'octobre, avoir reçu son permis lui permettant de terminer le nettoyage du puits d'Haldimand 4 (projet contesté en Gaspésie) et de démarrer un essai en production longue durée (Le Pharillon, 2015).

Le gouvernement affirme également vouloir « s'assurer de réunir les conditions adéquates avant d'envisager l'exploitation des hydrocarbures. » (Gouvernement du Québec, 2015). Or, des projets d'exploration sont déjà en cours. Ceux-ci impliquent des investissements de plusieurs millions de dollars, dont une partie provenant des fonds publics. D'ores et déjà, nous ne croyons pas qu'il sera possible pour le gouvernement de faire volte-face et de décider de ne pas exploiter les hydrocarbures du Québec. L'étape d'envisager l'exploitation des hydrocarbures est déjà passée, ce qui corrobore notre impression de précipitation dans le développement de la filière des hydrocarbures.

De plus, la présente Évaluation environnementale stratégique couvre une fois de plus les hydrocarbures extracôtiers. Or, une Évaluation environnementale stratégique avait déjà été réalisée à ce sujet en 2011. Celle-ci concluait, entre autres, que nos connaissances du milieu étaient trop faibles

pour aller de l'avant dans ce dossier, et que l'acceptabilité sociale n'était pas au rendez-vous. Il nous semble que la suite logique des choses aurait été de développer un programme d'envergure d'acquisition de connaissances. L'inclusion du milieu extracôtier dans la présente Évaluation environnementale stratégique donne l'impression que le gouvernement tente d'arriver aux conclusions qu'il désire plutôt que de recevoir un portrait juste de la situation. Nous espérons grandement être dans l'erreur dans notre perception.

Finalement, nous déplorons grandement le déroulement des consultations publiques. À elle seule, la séance d'information représente 7 heures d'écoute. Viennent ensuite 64 études commandées par le gouvernement (dont plusieurs n'ont été rendues disponibles que deux semaines avant la date limite de participation), représentant plusieurs milliers de pages. Considérant qu'il s'est écoulé moins de trois (3) semaines entre le moment où certains documents ont été mis en ligne et le début des consultations publiques, il est inconcevable de penser que les citoyens, et même les organismes de petite taille, puissent venir à bout de l'information disponible dans les délais requis. Cette consultation revient donc à demander aux citoyens de réitérer la position qu'ils ont déjà émise lors de consultations précédentes. Ceci constitue, à notre avis, une perte de temps et d'argent importante, en plus d'être contre-productif. En effet, la présente démarche ne fera que consolider les gens dans leur prise de position, diminuant ainsi les possibilités de dialogue social à ce sujet.

Recommandation 2. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que le délai accordé pour participer à la présente consultation publique soit allongé, de manière à permettre aux citoyens d'effectuer une véritable analyse des documents présentés.

Étant donné le temps imparti, le Comité ZIP Baie des Chaleurs n'a consulté que le document de consultation complet. Il se pourrait donc que certains points avancés dans ce mémoire ne tiennent pas compte de l'information obtenue à l'intérieur du plan d'acquisition de connaissances additionnelles (PACA). Le Comité ZIP Baie des Chaleurs est désolé de cette situation.

Puisque la mission du Comité ZIP Baie des Chaleurs se rapporte à la protection du milieu marin et côtier, le présent document se concentrera sur ces aspects.

Chantier Environnement

Impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures en milieu extracôtier

Le document de consultation fait état des impacts possibles pour les organismes vivants présents en milieu marin. Toutefois, aucune information n'est donnée sur la migration de ces organismes. Aucune étude ne semble avoir été menée sur le passage répété d'un individu à proximité des installations d'exploration et d'exploitation. Or, le milieu marin est particulièrement dynamique, et une étude statique ne peut être réaliste.

Les études réalisées ne semblent pas plus prendre en compte les phénomènes de bioaccumulation et de bioconcentration, pourtant très importants dans l'étude d'un écosystème et d'un réseau alimentaire.

Recommandation 3. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que la recherche concernant les organismes marins soit poursuivie afin d'obtenir un portrait juste et détaillé des effets que pourrait avoir le développement de la filière des hydrocarbures en milieu extracôtier sur les espèces migratrices ainsi que sur l'ensemble du réseau alimentaire, et ce, avant même le début des activités d'exploration.

Le document de consultation liste plusieurs impacts possibles sur les organismes vivants. Par contre, ces impacts sont traités de manière séparés. Pourtant ceux-ci pourraient être cumulatifs sur certains organismes. Par exemple, les mammifères marins pourraient être affectés par les rejets en mer, l'utilisation du territoire, les collisions, la lumière et le bruit. Sachant que plusieurs espèces de mammifères marins possèdent déjà un statut particulier, il serait important de se questionner sur l'effet cumulatif des divers impacts.

Recommandation 4. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que des recherches concernant l'effet cumulatif des divers impacts sur les organismes vivants, et plus particulièrement sur les espèces à statut particulier et les espèces à valeur économique, soient réalisées, et ce, avant même le début des activités d'exploration.

Le document de consultation traite de l'utilisation du territoire par l'industrie, mais ne traite aucunement de l'utilisation du territoire par les organismes vivants. Or, plusieurs lacunes existent dans nos connaissances à ce sujet. En effet, nous possédons très peu de connaissances au sujet du golfe du Saint-Laurent, que ce soit au niveau physico-chimique ou au niveau biologique. Or, la connaissance du milieu est essentielle à l'estimation des conséquences de l'exploitation d'une ressource. Ce n'est qu'après de nombreuses études couvrant l'ensemble de la province naturelle du golfe du Saint-Laurent que nous pourrions estimer de manière réaliste les conséquences qu'aurait l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers.

Recommandation 5. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que des recherches soient conduites dans le golfe du Saint-Laurent afin qu'un portrait juste et précis de la province naturelle soit dressé, et ce, avant même le début des activités d'exploration.

Il est à noter que ces lacunes concernent également les structures géologiques du milieu. En effet, selon le document de consultation, en surface, peu d'informations sont disponibles au sujet des particularités de l'eau et de la fracturation de surface. De même, sous la surface, peu d'informations sont disponibles au sujet des fluides, de la pression, de la structuration et des argiles.

Finalement, le Golfe du Saint-Laurent possède plusieurs caractéristiques d'une mer fermée. Plusieurs autres provinces partagent ce plan d'eau avec le Québec, et subiront les impacts des décisions québécoises.

Recommandation 6. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que les cinq provinces se partageant le Golfe du Saint-Laurent adhèrent à une gestion intégrée du plan d'eau et décident, ensemble, du sort de la mise en valeur des hydrocarbures dans cette province naturelle.

Encadrement légal et réglementaire

Bien qu'elle soit promise depuis plusieurs années déjà, le Québec ne possède présentement aucune loi sur les hydrocarbures. L'industrie est donc présentement encadrée par la Loi sur les mines, qui n'est nullement adaptée aux hydrocarbures. Des règles sont créées à la pièce, de manière à permettre à l'industrie de poursuivre les projets déjà débutés. Cette manière de faire discrédite grandement le gouvernement et les industries gazières et pétrolières.

Recommandation 7. Advenant la décision de poursuivre le développement des hydrocarbures en territoire québécois, le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande qu'une loi encadrant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures soit adoptée, et ce, dans les meilleurs délais. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande également un moratoire sur l'émission de permis, tant que cette loi ne sera pas adoptée par la Chambre des Communes.

Chantier Aspects Techniques

Les bonnes pratiques

Les auteurs de l'Étude GTEC06 ont étudié les pratiques dans l'Arctique canadien, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Norvège. Or, plusieurs autres pays exploitent des hydrocarbures autour du globe. Il nous semble que si nous désirons nous targuer d'utiliser les meilleures pratiques environnementales au monde, nous nous devons d'étudier les pratiques de plus de 2 pays, et ce même si ces pays ne sont pas en zone nordique. En effet, certaines pratiques sont spécifiques au climat nordique, mais certaines autres peuvent s'appliquer à divers climats.

Recommandation 8. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que les pratiques de nombreux pays soient étudiées, de manière à réellement sélectionner les meilleures pratiques environnementales existantes sur la planète. Celles-ci dépassent l'aspect technique, et devrait également s'appliquer sur la législation.

Le rapport provenant du chantier sur l'acceptabilité sociale (Raymond Chabot Grant Thornton, 2015) fait état de plusieurs mesures prises en Colombie-Britannique, en Norvège et en Suède. Les éléments à considérer qui y sont soulevés devraient très certainement être étudiés.

Chantier Économie

Les scénarios de développement de la production d'hydrocarbures et leurs impacts financiers et économiques

Le gouvernement québécois a tendance à évaluer les impacts financiers et économiques au niveau provincial. Or, il nous apparaît normal que les communautés qui subissent les risques soient aussi celles qui reçoivent le plus d'impacts financiers et économiques.

Recommandation 9. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que des mécanismes de partage des bénéfices avec les communautés locales soient élaborés, et ce, avant la poursuite des travaux de mise en valeur des hydrocarbures.

Développement de l'économie et des compétences en matière d'hydrocarbures
Enjeux économiques

L'étude sur les externalités et les mesures d'atténuation et de compensation n'est qu'embryonnaire. En fait, elle n'a été effleurée que pour l'île d'Anticosti. Pourtant, nous savons que le milieu marin offre une panoplie de services écologiques, et qu'il est à la base de l'économie gaspésienne.

Recommandation 10. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande qu'une véritable recherche soit effectuée concernant les externalités des coûts et les mesures d'atténuation et de compensation, et ce, avant même le début des activités d'exploration. Dans le cas où cette étude démontre des coûts supérieurs à l'impact économique prévu de la mise en valeur des hydrocarbures, le Comité ZIP recommande que cette filière soit abandonnée.

Cette recommandation est très importante pour la Gaspésie, puisque son développement économique est basé sur les ressources halieutiques et le tourisme, deux secteurs qui seraient gravement touchés en cas d'incident. Les cartes fournies dans le document de consultation démontrent bien à quel point la Gaspésie est sensible.

Chantier Transport

Cadre légal et gestion du transport des hydrocarbures, par type de transport et pour les plates-formes multimodales

Étant donné que les chargements et déchargements aux plateformes multimodales sont particulièrement problématiques, le document de consultation met l'accent sur ce point. Il est recommandé, entre autres, de mettre en place un examen de contrôle des connaissances minimales au niveau provincial. Cette recommandation nous semble bien légère, étant donné l'ampleur de la problématique. Étant donné les nombreux impacts qu'a un déversement d'hydrocarbures, il serait préférable de hausser les exigences sur ce point.

Recommandation 11. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande qu'une formation biannuelle obligatoire soit donnée aux employés travaillant sur les plateformes multimodales. Cette formation devrait comprendre des exercices pratiques ainsi qu'un examen de contrôle.

Le document recommande également l'harmonisation de l'ensemble des exigences des différents ministères et le resserrement du processus de contrôle de conformité et de surveillance des plans d'urgence par une validation par des inspecteurs désignés. Cette recommandation pourrait également être bonifiée. En effet, travaillant présentement à un projet de modélisation des courants de surface de la Baie des Chaleurs en cas de déversement d'hydrocarbures, le Comité ZIP Baie des Chaleurs constate que peu de municipalités sont sensibilisées à l'importance de posséder un plan d'urgence efficace en cas de déversement d'hydrocarbures.

Recommandation 12. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que des efforts soient déployés afin de sensibiliser le milieu municipal à l'importance de posséder un plan d'intervention efficace en cas de déversement d'hydrocarbures.

Cette recommandation est d'autant plus importante que la capacité d'intervenir des municipalités est inversement proportionnelle à la grosseur de celles-ci, ce qui correspond à la très grande majorité des municipalités côtières québécoises.

La gestion des déversements

Milieu marin

L'EES2 (Genivar, 2011), avait soulevé deux constats quant aux mesures d'urgence environnementales : la capacité d'intervention déficiente en cas d'urgence et les lacunes de connaissances. Il est, selon nous, primordial de répondre entièrement à ces manques dans les plus brefs délais.

Recommandation 13. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que la capacité d'intervention en cas d'urgence en milieu marin soit améliorée, autant au niveau des ressources qu'au niveau des connaissances, et ce, dans les plus brefs délais, de manière à pouvoir répondre adéquatement en cas d'accident. Ceci est d'autant plus important que de nombreux navires transportent déjà des hydrocarbures sur le Saint-Laurent.

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs tient également à souligner que les accidents de Sept-Îles et des Îles-de-la-Madeleine, survenus au cours des dernières années, démontrent qu'il est extrêmement complexe de récupérer des hydrocarbures en milieu côtier.

Chantier Société

Enjeux d'acceptabilité sociale et de gouvernance territoriale

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs est heureux de constater l'importance que le document de consultation accorde aux citoyens : « La participation citoyenne, tôt dans le processus de planification et d'élaboration des projets, apparaît comme un élément clé pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets. Ainsi, il serait attendu que les citoyens, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, s'informent activement sur le projet et la filière dans laquelle il s'insère, communiquent clairement leurs préoccupations, leurs attentes et leurs besoins et transmettent le savoir local et traditionnel, notamment au regard du portrait historique et stratégique du développement de la communauté. Il serait également attendu des citoyens qu'ils participent aux consultations publiques et, lorsque c'est possible, à la définition des projets, à la réalisation de l'étude d'impact du promoteur s'il y a lieu et aux comités de suivi qui seront mis en place. » (Gouvernement du Québec, 2015)

Il ne faut par contre pas oublier que de tels vœux demandent de prendre d'importants moyens. En effet, que ce soit des personnes, des organismes ou des entreprises, les citoyens ont une occupation principale autre que celle de participer activement aux consultations publiques. Ils requièrent donc plusieurs semaines pendant lesquelles ils peuvent s'informer, analyser l'information reçue et élaborer une prise de position. Ceci demanderait également une modification dans les manières de procéder : une publicité accrue lors de consultations publiques, une plus grande transparence de la part des

promoteurs et du gouvernement, l'accès aux études d'impact dans leur intégralité, l'implication des citoyens en amont des projets, la collaboration avec les organismes de concertation (ZIP, OBV et CRE) du milieu, etc.

Recommandation 14. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande qu'une réflexion soit effectuée afin de non seulement s'attendre à ce que les citoyens participent de manière active à l'implantation de nouveaux projets, mais que des moyens soient mis sur pied afin de faciliter cette participation.

Le gouvernement pourrait notamment s'inspirer de la réflexion qu'il a en ce moment concernant la participation citoyenne en amont de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PEEIE).

Selon nous, ceci demande également, entre autres, à ce que la loi sur l'accès à l'information soit révisée, afin que les citoyens aient un véritable accès à l'information nécessaire à une connaissance accrue des projets. En effet, cette loi laisse présentement beaucoup trop de latitude aux entreprises qui désirent garder des informations secrètes.

Recommandation 15. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que les organismes de concertation en environnement (ZIP, OBV et CRE) soient mandatés afin de faciliter la concertation en amont des projets se réalisant sur leur territoire d'intervention, et que les ressources nécessaires pour effectuer ce mandat leur soient octroyées.

Recommandation 16. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande que les outils de planification territoriale locaux et régionaux aient préséance sur les autorisations environnementales.

Présentement, suite au combat de la municipalité de Ristigouche-Sud-Est contre Gastem, plus de 320 municipalités québécoises demandent une dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, représentant près de 1,5 million de Québécois. Nous croyons important que ces élus soient entendus.

Dans le même ordre d'idée, il y a longtemps que les élus de Gaspé réclament un BAPE pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur son territoire. Ceci permettrait la participation citoyenne, améliorerait les possibilités d'acceptabilité sociale et contribuerait à ce que de meilleurs projets voient le jour en Gaspésie et ailleurs au Québec, comme ce fut le cas pour la filière éolienne. La Gaspésie représente présentement un terrain d'essai pour les compagnies junior spécialisées en hydrocarbures, et il est inacceptable que la population n'ait pas droit de parole à ce sujet. Alors que sur Anticosti, le MERN a financé le Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers (« un comité citoyen dont le premier mandat est de déterminer les conditions environnementales et sociales

des activités d'exploration et, éventuellement, d'exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti » (Raymond Chabot Grant Thornton, 2015), aucun outil n'a été mis à la disposition des Gaspésiens afin de tenter d'atteindre une acceptabilité sociale.

Recommandation 17. Le Comité ZIP Baie des Chaleurs recommande qu'un mandat soit donné au BAPE concernant la mise en valeur des hydrocarbures à Gaspé et sur le territoire gaspésien dans son ensemble.

Ces dernières recommandations vont dans le même sens que cet énoncé tiré du Livre vert de la Loi sur la qualité de l'environnement : « La prise en compte des préoccupations, des opinions et des propositions formulées par la population, y compris par les populations autochtones et les organisations, constitue un apport essentiel au processus d'évaluation environnementale en raison des connaissances concrètes que ces dernières ont de leur milieu de vie. » (Gouvernement du Québec, 2015a)

Conclusion

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs croit que le Québec n'a présentement pas les outils nécessaires pour s'assurer une exploration et une exploitation des hydrocarbures qui soit sécuritaire et qui réponde aux critères du développement durable.

Le Comité ZIP Baie des Chaleurs croit que les mesures suivantes devraient être prises avant même que les travaux de mise en valeur des hydrocarbures soient poursuivis :

1. qu'un débat de société ait lieu et que les citoyens québécois soient consultés de manière rigoureuse sur leur volonté à développer la filière des hydrocarbures;
2. que la recherche concernant les organismes marins soit poursuivie afin d'obtenir un portrait juste et détaillé des effets que pourrait avoir le développement de la filière des hydrocarbures en milieu extracôtier sur les espèces migratrices ainsi que sur l'ensemble du réseau alimentaire;
3. que des recherches concernant l'effet cumulatif des divers impacts sur les organismes vivants, et plus particulièrement sur les espèces à statut particulier et les espèces à valeur économique soient réalisées;
4. que des recherches soient conduites dans le golfe du Saint-Laurent afin qu'un portrait juste et précis de la province naturelle soit dressé;
5. que les cinq (5) provinces se partageant le golfe du Saint-Laurent adhèrent à une gestion intégrée du plan d'eau et décident, ensemble, du sort de la mise en valeur des hydrocarbures dans cette province naturelle;
6. qu'une loi encadrant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures soit adoptée;
7. que les pratiques de nombreux pays soient étudiées, de manière à sélectionner les meilleures pratiques environnementales existantes sur la planète;
8. que des mécanismes de partage des bénéfices avec les communautés locales soient élaborés;
9. qu'une véritable recherche soit effectuée concernant les externalités des coûts et les mesures d'atténuation et de compensation et que celle-ci démontre que les coûts sont moindres que les bénéfices;
10. que la capacité d'intervention en cas d'urgence en milieu marin soit améliorée, autant au niveau des ressources qu'au niveau des connaissances, de manière à pouvoir répondre adéquatement en cas d'accident;
11. que les outils de planification territoriale locaux et régionaux aient préséance sur les autorisations environnementales.

Une fois ces étapes réalisées, d'autres moyens devront être mis en place afin, toujours, d'assurer une mise en valeur des hydrocarbures qui soit sécuritaire et qui réponde aux critères du développement durable :

1. qu'une formation biannuelle obligatoire soit donnée aux employés travaillant sur les plateformes multimodales, comprenant des exercices pratiques ainsi qu'un examen de contrôle;
2. que des efforts soient déployés afin de sensibiliser le milieu municipal à l'importance de posséder un plan d'intervention efficace en cas de déversement d'hydrocarbures;
3. qu'une réflexion soit effectuée afin de non seulement s'attendre à ce que les citoyens participent de manière active à l'implantation de nouveaux projets, mais que des moyens soient mis sur pied afin de faciliter cette participation;
4. que les organismes de concertation en environnement (ZIP, OBV et CRE) soient mandatés afin de faciliter la concertation en amont des projets se réalisant sur leur territoire d'intervention, et que les ressources nécessaires pour effectuer ce mandat leur soient octroyées.

Bibliographie

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (2015). Évaluation environnementale stratégique sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à l'île d'Anticosti. Document de consultation. [En ligne] <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Document-Consultation-Complet.pdf>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2015a). Moderniser le régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement. [En ligne] <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/autorisations/modernisation/livreVert.pdf>

LE PHARILLON. (2015). Pétrolia obtient son permis de production longue durée à Haldimand 4. [En ligne] <http://www.lepharillon.ca/actualites/2015/10/6/petrolia-obtient-son-permis-de-production-longue-duree-a-haldima.html>

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON en collaboration avec Transfert Environnement et Société (2015). Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire dans une perspective d'acceptabilité sociale. [En ligne] https://www.mern.gouv.qc.ca/publications/territoire/acceptabilite/rapport_acceptabilite.pdf